



Palézieux, le 17 avril 2008

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal no 04/08 concernant la création d'un Etablissement concordataire de détention pour mineurs sur le territoire communal

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 29 janvier 2008, vous avez pu prendre connaissance de la présentation effectuée par

- ✚ M. le Conseiller d'Etat, Philippe Leuba, Chef du Département de l'intérieur
- ✚ Mme Catherine Martin, Cheffe du service pénitentiaire
- ✚ M. Eric Perrette, Architecte cantonal

concernant le projet d'implantation d'un établissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux.

A ce sujet, nous vous rappelons que le concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et partiellement du Tessin impose au Canton de Vaud, la construction d'un établissement sur son territoire pour y accueillir une cinquantaine de résidents.

Sur la base de l'EMPD 349 de septembre 2006, le Conseil d'Etat a donc recherché un terrain jouissant

- ✚ d'une bonne centralisation en Suisse romande ;
- ✚ d'une bonne accessibilité par la route et les transports publics ;
- ✚ d'une protection des mineurs contre la curiosité ;

et a retenu entre autre, une partie de la parcelle RF 371 appartenant à Siemens (Suisse) S.A. à la zone industrielle du Grivaz. En tout, quatre communes sont actuellement sollicitées pour la réalisation de ce projet.

Du point de vue de la Municipalité, la requête du Canton est une réelle opportunité de voir ce projet se réaliser sur le territoire communal. Il permettrait entre autre, la création d'une septantaine d'emplois et apporterait un risque quasi nul pour la population, puisqu'il s'agirait d'un établissement fermé.

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux

Au niveau de la réalisation, le Canton estime le coût de l'investissement de l'ordre de 20 à 30 millions, lequel pourrait être aussi un atout pour les entreprises régionales. Il faut également rappeler que la Commune n'est pas engagée financièrement. Cela dit, ce projet pourrait aussi se révéler un élément déclencheur pour la réalisation de l'urbanisation de la Commune avec par exemple, la réalisation du prolongement du passage sous-voie et la création de la liaison entre la Gare CFF et la zone industrielle.

Sur la base des points évoqués ci-dessus, la Municipalité est favorable à l'arrivée de cette structure sur le territoire communal. En effet, depuis de nombreuses années déjà, le district d'Oron a régulièrement été oublié par le Canton et il serait bon de profiter de l'occasion qui nous est donnée.

La Municipalité est consciente que ce sujet peut être qualifié de sensible par une partie de la population locale et régionale et, malgré les avantages que le projet apporte, notamment en termes d'emplois, elle souhaite que le Conseil communal se prononce également sur l'opportunité de construire cet établissement à Palézieux. **Ce n'est qu'avec l'aval du législatif que la Municipalité fera part au Canton de la position définitive de la Commune.**

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Palézieux, vu le préavis
 municipal 04/08 du 17 avril 2008, ayant entendu
 le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
 considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E :

de soutenir la Municipalité dans le cadre du projet de réalisation d'un Etablissement concordataire de détention pour mineurs à Palézieux et de donner un préavis favorable au Canton pour la réalisation de ce dernier sur le territoire communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Philippe Taillens

Jean-Daniel Graz

